

Le 9 mai 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 mai 2023 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2023-05-055 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mai 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-05-056 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mai 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-05-057 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2023**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 mai 2023

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2023 sans modification.

ADOPTÉE

2023-05-058 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2023-05-059 **RAPPORT MOTIVÉ DU MAIRE SUR LES DÉPENSES DÉCRÉTÉES ET LES CONTRATS ACCORDÉS / DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL / TEMPÊTE DE VERGLAS AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT l'article 937 du Code municipal du Québec qui prévoit que dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit faire et déposer un rapport motivé au conseil au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport motivé du maire faisant état des dépenses décrétées et contrats accordés jugés nécessaires conséquemment à la tempête de verglas d'avril 2023.

ADOPTÉE

2023-05-060 **AIDE FINANCIÈRE / SOCCER AMICAL TERRASSE-VAUDREUIL / SAISON 2023**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les responsables du Soccer Amical Terrasse-Vaudreuil pour la nouvelle saison 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 mai 2023

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Soccer Amical Terrasse-Vaudreuil, à titre d'aide financière pour la saison 2023.

ADOPTÉE

2023-05-061 **SOUTIEN FINANCIER / LES SKIEURS DE L'ÎLE / INSCRIPTIONS 2022-2023**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien a été déposée par Les Skieurs de l'Île pour le remboursement du rabais accordé sur les frais d'inscription des citoyens de Terrasse-Vaudreuil pour la saison 2022-2023;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER un soutien financier de 320 \$ au club de ski de fond Les Skieurs de l'Île pour les 32 citoyens inscrits durant la saison 2022-2023.

ADOPTÉE

2023-05-062 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 671 / RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 671 intitulé :

« Règlement sur l'utilisation de l'eau potable ».

ADOPTÉE

2023-05-063 **AVIS DE MOTION ET DEPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 670-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / TARIFICATION COMPOST**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 670-1 Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités numéro 670 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2023-05-064 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

Le 9 mai 2023

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quarante-cinq mille cinq dollars et quatre-vingt-huit cents (145 005,88 \$).

ADOPTÉE

2023-05-065

COMPENSATION POUR PERTE DE REVENUS / DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL / TEMPÊTE DE VERGLAS AVRIL 2023 / AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 30.0.4 et 30.0.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, chapitre T-11.001 ainsi que l'article 305 al. 1 par. 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chapitre E-2.2;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement fixant le traitement des élus municipaux numéro 653;

CONSIDÉRANT le sinistre intervenu sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil au cours du mois d'avril 2023;

CONSIDÉRANT que ce sinistre consistait en une tempête de verglas occasionnant le bris de nombreux arbres et câbles électriques entraînant une panne de courant généralisée sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et a contraint la Municipalité à déclarer l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. c. S-2.3);

CONSIDÉRANT les efforts soutenus et les nombreuses heures que le maire, M. Michel Bourdeau, a dû consacrer, à titre de chef du conseil, dans le but de permettre un retour à la normale, le tout sans être rémunéré d'une quelconque façon;

CONSIDÉRANT la demande écrite qui a été transmise par le maire, M. Michel Bourdeau, à l'endroit de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, dans le but d'obtenir une compensation pour perte de revenus;

CONSIDÉRANT que cette demande porte sur les interventions qui ont dû être effectuées, sans compensation, par le maire alors que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil était en état d'urgence;

CONSIDÉRANT que cette demande couvre une période de 5 jours, soit les dates des 6, 7, 8, 9 et 10 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a rendu un avis favorable quant au contenu de cette demande et recommande le paiement de la compensation qui y est formulée, pour chacune des journées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal partage l'avis favorable donné par la directrice générale et greffière-trésorière concernant les interventions qui ont été effectuées par le maire pour chacune des journées qui y sont mentionnées et donnera suite à cet avis favorable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime finalement que le montant réclamé doit également faire l'objet de son approbation;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault

Le 9 mai 2023

Vote :

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M ^{me} Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
M ^{me} Cheryl Brazeau	Conseillère	3	x	
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
M ^{me} Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
M ^{me} Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

et RÉSOLU, le maire, M. Michel Bourdeau, s'étant abstenu de participer aux délibérations ainsi qu'au vote qui ont mené à l'adoption de la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DONNER droit à la réclamation déposée par le maire en date du 9 mai 2023;

D'AUTORISER le versement à compter du 31 mai 2023 d'une somme à titre de compensation pour perte de revenus au maire d'un montant de 1 000 \$, soit la somme maximale de 200 \$ par jour qui doit trouver application en l'espèce, multiplié par 5 jours;

DE PERMETTRE que cette somme soit versée par la Municipalité le dernier mercredi du mois, par dépôt direct.

ADOPTÉE

2023-05-066 **DÉPÔT / COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 18 AVRIL 2023**

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 18 avril 2023.

2023-05-067 **DÉROGATION MINEURE / 129, 1ER BOULEVARD / MARGE AVANT MINIMALE EXIGÉE – BÂTIMENT PRINCIPAL ET PORTE-À-FAUX ET MARGE AVANT SECONDAIRE MINIMALE EXIGÉE – BÂTIMENT PRINCIPAL ET PORTE-À-FAUX / LOT 1 574 730 / ZONE Ra-4 / CCU 18 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 129, 1^{er} Boulevard visant à réduire la marge avant minimale exigée de 6,00 mètres à 5,97 mètres – bâtiment principal et porte-à-faux et à réduire la marge avant secondaire minimale exigée de 6,00 mètres à 4,48 mètres – bâtiment principal et porte-à-faux, en dérogation au Règlement de zonage numéro R-572, Grille des usages et des normes, Annexe « C », Zone Ra-4;

CONSIDÉRANT qu'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de toute demande de dérogation doit se faire à la lumière des critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 18 avril 2023 assujettie à l'assurance que la dérogation n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Le 9 mai 2023

CONSIDÉRANT la réception de commentaires écrits provenant des propriétaires d'immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

« Sollicitation des commentaires »

Donc, la demande de dérogation mineure ne respecte pas tous les critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 328

- À la teneur des commentaires reçus, elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;
- En tenant compte de la nature et de la finalité de la norme à laquelle le requérant demande de déroger soit l'impact sur le milieu d'implantation et le pourquoi de la norme en question, la dérogation n'est pas qualifiée de mineure;
- L'application du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Enfin, les travaux effectués ne sont pas conformes au permis octroyé.

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay

Vote :

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire			x
M ^{me} Nathalie Perreault	Conseillère	1		x
M. Julien Leclerc	Conseiller	2		x
M ^{me} Cheryl Brazeau	Conseillère	3		x
M. Ian Gray	Conseiller	4		x
M ^{me} Isabel Boulay	Conseillère	5		x
M ^{me} Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6		x

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 129, 1^{er} Boulevard.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2023-05-068

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 mai 2023

DE LEVER la séance ordinaire du 9 mai 2023 à 21 h 3.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière